

## DEC172662DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques (DAJ)

### LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC110653DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC140736DAJ du 12 mars 2014 portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

**Vu** la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel, aux fonctions de direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC152293DAJ du 21 octobre 2015 portant cessation de fonction et nominations à la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC171230DAJ du 13 avril 2017 portant nomination de Mme Virginie Charpentier aux fonctions de responsable du pôle responsabilité pénale et maîtrise des risques de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC172226DAJ du 21 juillet 2017 portant fin de fonctions et nomination de Mme Catherine Delpech aux fonctions de responsable du pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE) – déléguée pour les élections à la direction des affaires juridiques ;

**Considérant** que par décret du 27 février 2014, M. Alain FUCHS a été nommé président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; que la candidature de M. Alain FUCHS a été approuvée par le conseil d'administration de la fondation de coopération scientifique de Paris Sciences et Lettres le 28 septembre 2017 et par le conseil d'administration de la communauté d'universités et d'établissements le 5 octobre 2017; qu'en conséquence, les fonctions de président du CNRS sont vacantes ;

**Considérant** que les dispositions des articles 6 et 8 du décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ouvrent à l'autorité de tutelle la faculté de désigner une personne



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance des fonctions de président chargé de la direction générale d'un établissement public de l'Etat ; qu'en application de ces dispositions, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a confié à Mme Anne PEYROCHE, par arrêté du 20 octobre 2017 susvisé, l'intérim des fonctions de président du CNRS ;

**Considérant** qu'il appartient à la personne chargée d'assurer un tel intérim de garantir la continuité du service public de la recherche, notamment au sein des unités ; qu'il lui incombe à cet effet de prendre les mesures d'organisation nécessaires au bon fonctionnement du centre, notamment en déléguant aux agents placés sous son autorité tout ou partie des compétences qui lui appartiennent au titre de l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale ;

**Considérant** que les délégations de pouvoir opèrent un transfert de compétences au bénéfice d'autorités désignées par leur fonction ; qu'il en résulte que les délégations de pouvoir ne sont pas affectées par un changement dans la personne du délégant ou du délégataire ; qu'en conséquence les délégations de pouvoir consenties antérieurement par le président du CNRS demeurent valides ;

**Considérant** que la présidente chargée d'exercer l'intérim est investie de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction ;

#### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom de la présidente du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

##### **a) En matière de précontentieux et contentieux :**

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;
- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

##### **b) En matière de dons et legs :**

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

**c) En matière d'élections :**

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

**d) En matière d'exécution contractuelle :**

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

**e) En matière de conservation des données et documents:**

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, directrice des affaires juridiques, et de Mme Valérie Hospital, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Marine Forissier, Mme Gwendoline Joly-Jagot, Mme Virginie Charpentier, Mme Catherine Delpech, Mme Nathalie Le Ba, et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne PEYROCHE